Ville de Saint-Apollinaire
"l'esprit village"

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026 – 18H30

PROCES -VERBAL

Etaient présents : 28
Mesdames, Messieurs, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Gérard FOUCARD, Patricia RABELKA M'BENGUE, Cédric TEJONA, Céline RABUT, Fabien MAITRE, Laurence AUCLIN, Jean-François DODET, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Muriel LAFONT, Christophe BARBEY, Xavier KLEINHANS, Adeline LAGRANGE, Mélanie COUSIN, Florian SEBELON, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Fatiha HADJADJ, Sophie ALFIER, Nicolas TISSOT, Léonie CHANUT, Romeo FACELLO

Etaient excusés ou absents : 1
Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA (pouvoir à Annie LOCATELLI),

Formant la majorité des membres en exercice

Quorum : 15

Secrétaire de séance : Léonie CHANUT

Ordre du jour :

1°) Nomination du secrétaire de séance
2°) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026
3°) Approbation du Compte financier unique 2025
4°) Affectations des résultats 2025 du budget de la ville
5°) Vente aux enchères de biens mobiliers communaux
6°) Renouvellement de la convention Territoriale Globale (CTG)
7°) Paiement en Chèque Emploi Service Universel (CESU)
8°) Mise à disposition du complexe sportif au DFCOFF dans le cadre de l'organisation d'un tournoi de FOOTBALL en Fauteuil
9°) Convention de mise à disposition des terrains de tennis de l'espace Culturel Tabourot des Accords à la section Tennis de l'AS Quetigny
10°) Convention de mise à disposition de locaux à l'association LUDIMANIA
11°) Convention de prêt de matériel pour l'exposition Château Fort
12°) Convention de mise à disposition du véhicule du CCAS à la Ville
13°) Fixation des tarifs sur la publicité extérieure
14°) CRAC- bilan annuel opération aménagement courbes Royes pour 2025
15°) Modification du tableau des effectifs des agents titulaires
16°) Modification du tableau des effectifs des agents non titulaires
17°) Avis sur les LDG et ratio avancement grade – promotion
18°) Renouvellement de l'adhésion au groupement employeur de l'Association Profession Sport Animation Loisirs Culture de la Côte-d'Or (APSALC)

1°) Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, de nommer, à main levée, Léonie CHANUT comme secrétaire de séance.

2°) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 avril 2026

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

3°) Approbation du Compte financier unique 2025

M. Jean-François DODET, ordonnateur au cours de l'exercice budgétaire 2025, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal APPROUVE par 28 voix pour (0 contre, 0 abstention) le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Saint-Apollinaire.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	**DÉPENSES (€)**	**RECETTES (€)**	**RESULTATS (€)**
Fonctionnement Excédent 2024 reporté	8 534 379.19	10 412 836.37 1 588 752.28	3 467 209.46
Investissement Excédent 2024 reporté	1 452 931.69	1 923 650.27 1 667 763.39	2 138 481.97
Restes à réaliser d'investissement 2025	1 534 849.98	60 000.00	-1 474 849.98
TOTAL	**11 522 160.86**	**15 653 002.31**	**4 130 841.45**

Les résultats de fonctionnement et d'investissement tiennent compte des excédents reportés de l'exercice 2024, respectivement de 1 588 752,28 € et de 1 667 763,39 €.

Le Conseil municipal **RECONNAÎT** également la sincérité des restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés sur l'exercice 2026, soit 1 534 849,98 € en dépenses d'investissement et 60 000,00 € en recettes d'investissement, représentant un solde de – 1 474 849,98 €.

4°) Affectations des résultats 2025 du budget de la ville

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité, d'affecter comme suit les résultats :

- Excédent de fonctionnement : 3 467 209,46 €
- Excédent d'investissement 2 138 481,97 €
- Solde des restes à réaliser : - 1 474 849.98 €

Les deux sections étant excédentaires, il est proposé l'affectation suivante :

- Article 001 - excédent d'investissement reporté : 2 138 481,97 €
- Article 002 - excédent de fonctionnement reporté : 1 967 209,46 €
- Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 500 000,00 €

5°) Vente aux enchères de biens mobiliers communaux

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité,

-d'approuver la réforme, la désaffectation et la mise en vente aux enchères publiques des biens mobiliers suivants :

- Une tondeuse Iseki SF 450 de 2015, au prix de mise à prix de 10 000 € ;
- Un tractopelle JBC 3CX, numéro de série 325150, au prix de mise à prix de 10 000 € ;
- Un podium avec toit de 48 m², au prix de mise à prix de 1 500 € ;
- Un podium sans toit de 48 m², au prix de mise à prix de 1 000 €.

-de décider de retenir les services de la Direction de l'Immobilier de l'État (le Domaine) pour organiser ces ventes et d'accepter les conditions financières et les frais appliqués par ce service.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, les mandats de vente et tous les documents nécessaires à leur réalisation. Les recettes issues de ces ventes seront inscrites au budget de la commune.

6°) Renouvellement de la convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un partenariat entre la vile de Saint-Apollinaire et la CAF de Côte-d'Or. Cette démarche vise à améliorer l'organisation des services pour les habitants, avec un axe prioritaire sur la parentalité.

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

- d'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale,
- d'autoriser Monsieur le maire à engager les démarches nécessaires à l'élaboration de la future Convention Territoriale Globale.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la future Convention Territoriale Globale, ainsi que tous les documents afférents.

7°) Paiement en Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité, le paiement par Chèque Emploi Service Universel (CESU) papier pour les prestations municipales éligibles : accueil périscolaire avant et après l'école sans limitation d'âge, accueil extrascolaire des enfants de moins de 6 ans et multi-accueils pour les enfants de moins de 6 ans. Pour la pause méridienne et la restauration scolaire, le paiement par CESU est limité à la part de garde, soit 25 % du tarif, selon les conditions d'âge applicables aux accueils périscolaires et extrascolaires.

8°) Mise à disposition du complexe sportif au DFCOFF dans le cadre de l'organisation d'un tournoi de FOOTBALL en Fauteuil

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité, M. le Maire pour signer une convention de mise à disposition gracieuse des installations sportives de Louzole à l'association DFCOFF, le 8 juillet 2026, pour l'organisation d'un tournoi de football en fauteuil avec des centres spécialisés.

9°) Convention de mise à disposition des terrains de tennis de l'espace Culturel Tabourot des Accords à la section Tennis de l'AS Quetigny

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité, M. le Maire pour signer une convention de mise à disposition gracieuse des quatre terrains de tennis de l'espace culturel Tabourot des Accords à la section tennis de l'AS Quetigny, les 4 et 5 juillet 2026, pour l'organisation d'un tournoi « Multi Chance.

10°) Convention de mise à disposition de locaux à l'association LUDIMANIA

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité, M. le Maire pour signer une convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association LUDIMANIA, les 5 et 6 septembre 2026, pour l'organisation de la 17e édition du festival du jeu.

11°) Convention de prêt de matériel pour l'exposition Château Fort

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité, M. le Maire pour signer la convention de prêt à titre gratuit de l'exposition « Châteaux, vous avez dit châteaux ? Maisons de seigneurs au Moyen Âge », accueillie à la médiathèque Médi@lude du 1er octobre au 1er novembre 2026, ainsi que tout document s'y rapportant.

12°) Convention de mise à disposition du véhicule du CCAS à la ville

Le Conseil municipal MANDATE à l'unanimité, M. le Maire pour signer une convention de mise à disposition gratuite à la Ville du véhicule acquis par le CCAS pour le dispositif de la Route Solidaire, intégré aux services municipaux et notamment à l'Office Municipal des Aînés. La commune prendra en charge les frais liés à son utilisation, notamment l'assurance, le carburant, l'entretien et les réparations. La convention précisera les conditions d'usage et les responsabilités de chaque partie.

14°) Fixation des tarifs sur la publicité extérieure

Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité, les tarifs sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2027 comme suit :

TARIF POUR LES FACES DES ENSEIGNES ET DES PRÉENSEIGNES (€/m2)			
De 7 à 12 m² (1)	**+ 12 à 20 m²**	**+ 20 à 50 m²**	**+ 50 m²**
Exonération	**25 €**	**50,10 €**	**100,40 €**

(1) Enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies, correspondant à une même activité, est égale au plus à 12 m²

TARIF POUR LES FACES DES DISPOSITIFS ET PRÉENSEIGNES NUMÉRIQUES (€/m2)		TARIF POUR LES FACES DES DISPOSITIFS ET PRÉENSEIGNES NON NUMÉRIQUES (€/m2)	
Inférieure ou égale à 50 m2	+ de 50 m2	Inférieure ou égale à 50 m2	+ de 50 m2
75,40 €	148,80 €	25 €	50,10 €

15°) CRAC- bilan annuel opération aménagement Courbes Royes pour 2025

Le Conseil municipal PREND ACTE à l'unanimité, du Compte rendu annuel d'activités (CRAC) 2025 de la concession d'aménagement des Courbes Royes, présenté par Foncier Conseil.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des démarches administratives et l'avancement de la commercialisation. Quatre terrains à bâtir ont été vendus pour un montant de 571 K€ HT. Au 31 décembre 2025, dix réservations étaient enregistrées, représentant un chiffre d'affaires prévisionnel de 1 413 700 € HT, et cinq désistements avaient été constatés. Seul le lot n° 47 restait non attribué.
L'EPFL a également accordé une prorogation du différé de paiement de 2 330 002 €, dont l'échéance est fixée au 30 octobre 2026.
Pour l'année 2026, les principales perspectives concernent le démarrage des travaux de voirie dans le cadre du PUP, la poursuite de la commercialisation, la vente du lot n° 51 à EDIFIPIERRE ainsi que le lancement des travaux de construction des maisons groupées.

16°) Modification du tableau des effectifs des agents titulaires

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs des agents titulaires, à la suite de la réussite de plusieurs agents à un concours ou à un examen professionnel, et de créer, à compter du 1er juillet 2026, les trois emplois à temps complet suivants :

- Un emploi de technicien principal territorial de 2e classe, catégorie B, dans la filière technique ;
- Un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale, catégorie B, dans la filière médico-sociale ;
- Un emploi d'animateur territorial, catégorie B, dans la filière animation.

17°) Modification du tableau des effectifs des agents non titulaires

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité,
- De créer deux services civiques, afin de permettre à deux jeunes volontaires d'exercer au sein du pôle Culture-Sport-vie associative dont un allemand.
- D'avoir recours au contrat d'apprentissage en créant 2 postes d'apprentis.

18°) Avis sur les lignes directrices et ration avancement de Grade-Promotion

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, de fixer à 100 % le taux de promotion pour l'avancement de grade de l'ensemble des cadres d'emplois concernés, à l'exception de la police municipale, et d'adopter les lignes directrices de gestion annexées à la délibération à compter du 1er juillet 2026. Ce taux restera en vigueur jusqu'à une nouvelle décision du Conseil municipal.

19°) Renouvellement de l'adhésion au groupement employeur de l'Association Profession Sport Animation Loisirs Culture de la Côte-d'Or (APSALC)

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité, de renouveler son adhésion à l'APSALC 21 pour la durée du contrat d'apprentissage d'un agent de médiathèque à la rentrée scolaire 2026-2027, mis à disposition par le GEIQ SALTO. Il autorise M. le Maire à signer la convention correspondante. La commune versera la cotisation annuelle de 58 € et prendra en charge la facturation mensuelle des heures de l'apprenti, comprenant le salaire chargé et les frais de gestion.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

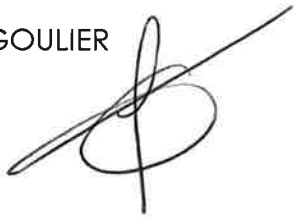
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h40

Signature :

Le président

Frédéric GOULIER



La secrétaire

Léonie CHANUT

